

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1802

présenté par
Mme Rossi et M. Leclabart

ARTICLE 9

À l'alinéa 6, substituer aux mots :

« la délivrance de »,

le mot :

« donner ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.